

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2004-072 DU 16 FEVRIER 2004

Chargeant Monsieur Frédéric DOHOU
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et
du Tourisme de l'Intérim de Monsieur
Dorothé Cossi SOSSA Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU La Loi n° 90 – 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU Le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

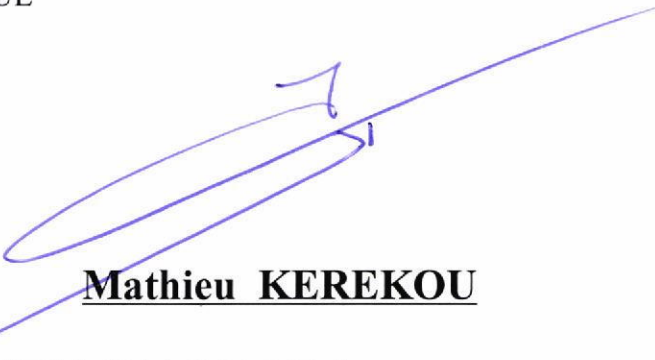
D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 15 février 2004, Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur Dorothé Cossi SOSSA.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 février 2004

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT



Mathieu KEREKOU

**Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 24 MF 4
AUTRES MINISTERS 19 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORP 1.**